



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

1	
2	
3	<i>B</i>
4	
5	<i>[initials]</i>
6	
7	<i>[initials]</i>
8	
9	<i>[initials]</i>
10	
11	
12	
13	
14	

ops

N° 67/30

MISSION DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Texte du discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 27 septembre 1967.

Monsieur le Président, je désire vous féliciter très chaleureusement de votre élection comme Président de cette Assemblée. Mon gouvernement considère votre élection comme un hommage rendu non seulement à votre personne, mais aussi au rôle important joué par la Roumanie dans les affaires mondiales. Je désire vous assurer de ma plus complète collaboration au cours des prochaines semaines. Puis-je également profiter de l'occasion pour souligner les services rendus par votre prédécesseur, Monsieur l'ambassadeur Pazhwak, de l'Afghanistan?

Si nous en jugeons d'après l'intensité et la fréquence de son activité depuis la fin de la vingt et unième session, l'Organisation des Nations Unies est en pleine forme et en pleine santé. Deux sessions spéciales de l'Assemblée, une série presque ininterrompue de réunions du Conseil de sécurité, sans parler de l'activité courante d'autres organismes des Nations Unies, témoignent de la vitalité continue de l'Organisation.

Même si le bilan de cette activité est encourageant, d'aucuns prétendront que les résultats obtenus sont plutôt décevants et que les Nations Unies ont simplement confirmé leur réputation d'être une Assemblée délibérante plutôt qu'un instrument d'action. Les problèmes à l'ordre du jour, que l'on a qualifiés d'étroitement liés l'un à l'autre, n'ont pas encore été résolus. Toutefois, il faut reconnaître que les débats, même parfois infructueux, valent encore mieux que le recours à la force. Il est réconfortant de voir l'ordre du jour aussi chargé: cela prouve que le monde entier fait confiance à cette Organisation pour régler ses problèmes. Le Canada estime, pour sa part, que l'avenir des Nations Unies est lié à la capacité de cette Organisation de servir de lieu de rencontre universel aux intérêts, aux idéologies et aux points de vue les plus différents de l'humanité. Sans rencontres, la collaboration n'est pas possible. Sans discussions, il n'y a pas d'entente. Et surtout, il ne faut pas oublier que les Nations Unies ont réussi à obtenir un cessez-le-feu au Moyen-Orient et qu'elles ont assumé la responsabilité du Sud-Ouest africain. Le fait que nous progressons lentement et que de fréquents arrêts s'imposent en cours de route ne doit pas être imputé au véhicule, mais à la route qu'il nous faut parcourir.

Tous les États membres approuvent les grands principes de la Charte du fait même de leur appartenance à l'Organisation. Là où nous pouvons errer et récolter le désenchantement, c'est lorsque nous cherchons à transformer en réalité ces idéaux. Un désir de faire des concessions réciproques doit nous animer et je suis heureux de constater que l'on a fait, au cours des deux sessions extraordinaires de l'Assemblée, cet été, des efforts sincères et persévérants de part et d'autre pour en arriver à un accommodement. Il est compréhensible que dans les circonstances, on ne soit pas parvenu à un accord. Ce qui importe, c'est de ne pas se laisser abattre par les difficultés. La frustration ressentie doit au contraire agir comme un stimulant; elle doit nous porter à redoubler d'efforts pour régler les problèmes encore en souffrance.

Je m'attacherai ce matin à passer en revue les principales questions qui préoccupent actuellement les Nations Unies, à mettre en évidence les progrès réalisés dans certains domaines et à suggérer des moyens susceptibles de promouvoir notre commun intérêt dans la mise en pratique des principes et de l'esprit de la Charte.

Moyen-Orient

Le Moyen-Orient est l'une des préoccupations majeures de l'Organisation des Nations Unies en ce moment. Le Canada a suivi les événements survenus dans ces pays, avec anxiété en ce qui concerne l'avenir de cette région historique du monde et avec une grande compassion à l'égard des milliers d'innocentes personnes qui, comme toujours, sont les premières victimes de la guerre. Le Canada s'est senti directement engagé, comme vous le savez, dans ces problèmes du Moyen-Orient, puisqu'il est membre du Conseil de sécurité et qu'il participe à la Force d'urgence des Nations Unies et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Enfin, par sa contribution financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés, le Canada se range parmi les pays qui contribuent le plus au programme de cet Office. Aucun fait n'illustre mieux la contribution vitale des Nations Unies à cette région que le rôle indispensable que continuent de jouer deux de ces organisations dans le soulagement de la misère et le maintien d'une paix relative.

Il est toutefois évident que nous n'avons pas encore réussi à jeter les bases d'une paix durable. La mise en oeuvre d'un tel objectif a été le souci constant du Canada depuis 1947. Nous avons vu l'occasion nous échapper en 1949. Dans les premiers mois de 1957, le Canada a souligné et rappelé à cette Assemblée l'importance vitale de prendre des mesures pour faire disparaître les causes de conflit. Lorsque de nouveau la tension a commencé à s'accroître au Moyen-Orient au printemps dernier, le Canada a demandé au Conseil de sécurité, de concert avec d'autres pays, d'exhorter les parties en cause à ne pas envenimer le différend. Il nous incombe de nouveau à tous, en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, de redoubler aujourd'hui d'efforts pour jeter les bases d'un règlement durable du conflit.

Je déclarais lors de la cinquième session extraordinaire d'urgence, le 23 juin dernier, que le Canada considère que le retrait des forces israéliennes, tout essentiel qu'il soit, doit être relié aux autres problèmes de base en jeu. Tel demeure notre point de vue. Ces autres problèmes comprennent le respect de l'intégrité territoriale de tous les États de la région, la cessation de l'état de belligérance, la reconnaissance pour tous les pays du droit d'accès

inoffensif aux eaux internationales, l'acceptation de justes revendications des réfugiés, de même que la préservation du caractère spirituel et religieux de Jérusalem au moyen, je le souhaite, d'une surveillance internationale exercée par les Nations Unies.

On devrait tout d'abord tenter de déterminer s'il est possible de reprendre et de mener à bonne fin à la présente session les efforts déployés en juillet à la session extraordinaire d'urgence pour élaborer une résolution réunissant une partie ou l'ensemble de ces principes. Si nous parvenons à un accord de principe, il faudrait alors donner suite à la recommandation faite par le secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel et l'autoriser comme il se doit à nommer un représentant spécial au Moyen-Orient qui pourrait y constituer un intermédiaire dont on a grandement besoin entre les parties et qui rendrait compte à notre Organisation, en les interprétant, des événements qui se déroulent en cette partie du monde. Cependant, même si nous n'arrivons pas à un accord sur une déclaration de principe, j'estime que les Nations Unies devraient quand même envoyer sans délai dans cette région un représentant spécial du secrétaire général nanti d'un mandat général en vue d'établir et de maintenir des contacts avec toutes les parties intéressées et de travailler au rétablissement de la paix. Cette nomination ne constituerait nullement une victoire de l'une ou l'autre partie, mais prouverait que les Nations Unies entendent s'acquitter de leur responsabilité d'encourager le règlement pacifique des différends.

J'aimerais maintenant aborder spécifiquement la question des réfugiés. Le rapport le plus récent du secrétaire général, fondé sur les faits recueillis par son représentant, nous place de nouveau devant notre responsabilité de préserver et de mieux respecter "la dignité et la valeur de l'homme". Son rapport souligne un urgent besoin d'aide internationale de toute nature et le Gouvernement du Canada étudie la façon d'accroître son aide. Toutefois, la générosité des donateurs - et je sais que plusieurs gouvernements ont fait beaucoup au cours des années pour venir en aide aux réfugiés du Moyen-Orient - ne permettra pas de régler le problème à la base. Il est essentiel que tout accord général fasse justice aux droits et aux revendications des réfugiés.

Les principes d'indemnisation, de rapatriement et de réinstallation déjà énoncés par cette Assemblée dans des résolutions antérieures nous offrent les grandes lignes d'action qui permettront d'établir les réfugiés dans des demeures permanentes. Les parties directement en cause doivent reconnaître leurs obligations morales et historiques envers les réfugiés, mais on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent seules mettre à exécution d'une façon efficace un tel programme dans les circonstances actuelles.

J'ose donc espérer que notre Organisation étudiera sérieusement la possibilité d'élaborer un programme d'action internationale coordonnée destinée à assumer le développement économique de cette région sur une grande échelle. Ce programme pourrait aussi fournir un cadre qui non seulement permettrait de régler le problème des réfugiés, mais ramènerait dans cette région une ère de paix et de prospérité. Il ne sera possible de réaliser ce plan qu'avec l'appui de tous les Membres de notre Organisation et la collaboration des différents pays du Moyen-Orient. Un tel plan devrait englober le développement de l'agriculture et des mines et prévoir des moyens de planifier la mise en valeur des ressources en eau et, si possible, des projets de dessalement de l'eau de mer et de production d'énergie électrique.

La réussite d'un tel programme international semble liée à la solution simultanée des autres grands problèmes encore en souffrance. Il ne faut toutefois pas attendre le règlement de tous ces problèmes pour mettre au point un programme d'application pratique et pour créer les rouages appropriés.

Afrique

Un autre problème qui a préoccupé les Nations Unies au cours de l'année écoulée est la situation dans le Sud africain, particulièrement en Rhodésie et au Sud-Ouest africain. Le Canada a appuyé, et je désire réitérer cet appui, la résolution 2145 (XXI) mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain et plaçant ce territoire sous la responsabilité directe de l'ONU. En tant que membre du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, le Canada a participé activement à la recherche des moyens pratiques de mettre en oeuvre cette résolution. Cette recherche n'a pas abouti à un arrangement permanent permettant de réaliser le changement d'administration décidé pour le territoire du Sud-Ouest africain. J'espère que l'Assemblée voudra envisager d'autres façons de régler le problème, y compris la consultation préliminaire des habitants et des autorités de facto du Sud-Ouest africain. Cette consultation pourrait être menée par un représentant du secrétaire général, comme l'ont proposé un certain nombre de délégations, dont celle du Canada.

Je dirai franchement que l'attitude adoptée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne manque toutefois pas de nous inquiéter. Mon Gouvernement considérerait comme non valide toute tentative de l'Afrique du Sud de morceler le territoire du Sud-Ouest africain ou de l'incorporer à l'Afrique du Sud. Le caractère international du territoire, ainsi que les intérêts et le bien-être de ses habitants, doivent être les considérations primordiales qui guident notre action. De même, nous n'avons aucun autre choix dans ce que nous voulons faire que de tenir compte de l'aptitude à agir et des ressources des Nations Unies.

En décembre 1966, le Conseil de sécurité prenait des décisions d'une grande portée en votant des sanctions obligatoires contre la Rhodésie. Le Canada a toujours soutenu que la Rhodésie ne devait pas accéder à l'indépendance avant d'avoir accepté le régime de la majorité. Nous respectons à la lettre les décisions du Conseil de sécurité. En effet, il y a une interdiction complète d'échanges commerciaux entre le Canada et la Rhodésie. Je suis toutefois très déçu de constater que la décision du Conseil de sécurité n'est pas entièrement respectée. Sans la complète collaboration de tous les États, l'objectif des Nations Unies sera frustré. Nous attendons donc avec impatience le rapport du secrétaire général sur l'application des sanctions. Dès qu'il sera en possession de ce rapport, le Conseil de sécurité pourra mieux décider quelles nouvelles mesures il convient de prendre.

Il est évident que l'un des principaux obstacles à une mise en oeuvre efficace des mesures recommandées par les Nations Unies en ce qui concerne le Sud-Ouest africain est le refus de coopération persistant du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Quelles que soient les solutions ou les méthodes envisagées, nous nous heurtons toujours à son implacable opposition. Mon Gouvernement est entièrement conscient du dilemme qui se pose. D'une part, on ne peut ignorer les répercussions de la politique sud-africaine pour la communauté internationale dans son ensemble, et d'autre part, envisager actuellement une confrontation

matérielle avec ce pays entraînerait les plus graves conséquences. Il est évident qu'une telle confrontation poserait des problèmes très importants aux pays qui auraient à accepter la responsabilité primordiale de prendre les mesures requises. Nous avons un intérêt légitime qui nous incite à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour bannir l'*apartheid* en tant qu'instrument de la politique de l'Afrique du Sud. En même temps, nous devons reconnaître que les intérêts profonds des nations seraient mieux servis par un équilibre judicieux entre nos fins et nos moyens.

Vietnam

J'aimerais maintenant dire quelques mots du problème crucial et inquiétant du Vietnam.

Il serait encourageant et réconfortant pour nous tous d'être en mesure de constater que les nuages de la guerre se sont éloignés du Vietnam depuis que, il y a un an, lors de la dernière session ordinaire de cette Assemblée, nous nous sommes penchés sur les problèmes internationaux. Tel n'est toutefois pas le cas. La souffrance et les destructions persistent au Vietnam et n'y ont pas diminué. Malgré tous les efforts consacrés à la recherche d'une base de négociations - y compris ceux de mon pays - les problèmes sous-jacents au conflit restent entiers.

Nous devons à nouveau étudier la possibilité, pour cette Organisation, de jouer un rôle dans la recherche d'une solution pacifique acceptable aux deux parties et dans l'avènement de la stabilité politique et du progrès économique dans cette région qui en a un si grand besoin.

Les Nations Unies ont évidemment d'excellentes raisons, à l'heure actuelle, de ne pas intervenir immédiatement et officiellement. Il ne faut pas oublier, et je regrette qu'il en soit ainsi, que certaines des parties directement en cause dans ce conflit ne sont pas représentées aux Nations Unies. Je ne prétends pas que leur présence au sein de cette Organisation permettrait, automatiquement, d'arriver plus rapidement à une solution concrète du problème vietnamien. Je ne puis prédire que cette situation sera modifiée dans un proche avenir, mais je ne crois pas que l'on doive attendre un tel changement pour tenter de rétablir la paix.

Une deuxième raison importante de l'impuissance des Nations Unies devant ce problème s'explique également par l'incapacité des grandes puissances de se mettre d'accord sur les causes du conflit et sur les moyens de le régler. Nous savons tous que le Conseil de sécurité ne peut faire oeuvre utile que si tous ses membres acceptent de conjuguer leurs efforts pour établir la paix et la sécurité dans le monde, comme le leur enjoint la Charte. Cette collaboration me semble impossible à réaliser pour le moment.

Cette prise de conscience réaliste de notre incapacité d'agir, en tant que collectivité, ne doit toutefois pas servir de prétexte à l'apathie ou à l'inertie de chacun d'entre nous. Tel est l'avis du secrétaire général, si l'on en juge par ses efforts pressants et répétés pour arriver à une solution. Telle est aussi notre conviction. Nous devons tenter de mettre en oeuvre toutes les ressources dont dispose la communauté internationale, et explorer tous les moyens, tous les mécanismes susceptibles de ramener la paix. Nous devons parvenir à rétablir une paix durable. C'est là d'ailleurs le souci primordial qui a donné

naissance à cette Organisation. Je suis l'un des rares, parmi les membres siégeant dans cette salle, qui étaient personnellement présents lors de la création des Nations Unies.

J'estime que nous avons l'obligation, en tant que Membres de cette Organisation, dont nous faisons nôtres les buts et les obligations, d'exprimer notre inquiétude en termes assez clairs et précis pour qu'elle soit perçue par tous ceux directement en cause dans ce conflit. Nous devons en même temps tirer parti de toutes nos ressources d'ingéniosité, d'imagination, de souplesse, mais surtout recourir à notre sens de la justice pour mettre au point un arrangement qui soit acceptable aux parties intéressées et qui permette de les amener à la table des négociations. Hier, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni a déclaré:

"Nous sommes prêts à rencontrer les Gouvernements de l'Union soviétique, de l'Inde, du Canada et de la Pologne, comme cela a été proposé par le Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies il y a à peine quelques jours." (1567e séance)

J'aimerais déclarer que mon Premier ministre est également prêt, au nom du Gouvernement canadien, à participer à une telle conférence.

Que le moyen le plus direct choisi pour arriver à un tel résultat s'inspire de la Charte ou de la Conférence de Genève importe moins, à mon avis, que les possibilités qu'il nous offre de mettre un terme au conflit. Le Canada, qui assume des responsabilités particulières en tant que membre de la Commission internationale de contrôle, continuera à faire jouer cette appartenance, à tirer parti de cette Commission de toutes les façons possibles, ou s'associera aux autres membres de la Commission pour amener les parties au conflit à négocier.

Pour moi, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, le premier pas à faire dans cette direction met en jeu la question des bombardements du Nord-Vietnam. Il est clair que toute tentative pour amener les parties à négocier seront vouées à l'échec tant qu'on n'aura pas mis fin aux bombardements. Il s'agit là d'un geste de haute priorité, préalable à la diminution des opérations armées et à l'ouverture de négociations, comme l'ont souligné plusieurs des représentants qui m'ont précédé à cette tribune, notamment le premier ministre du Danemark et le ministre des Affaires étrangères de la Suède.

Mais n'allons pas croire que la seule cessation des bombardements amènera la fin des hostilités. Certes, c'est la première mesure, mais il n'existe ni formule magique ni remède simple pour régler des problèmes aussi complexes que ceux qui sont en cause dans le conflit du Vietnam. J'ai déjà suggéré, dans un discours prononcé le 11 avril dernier devant le parlement d'Ottawa, qu'un moyen de s'engager sur la route de la paix serait d'appliquer progressivement l'accord sur le cessez-le-feu conclu à Genève en 1954. J'ai proposé alors les étapes suivantes pour arriver à ce but:

1) Comme premier pas d'un désengagement, cessation des bombardements du Nord-Vietnam et restauration du statut de la zone démilitarisée, accompagnée d'une surveillance internationale efficace;

2) Maintien des opérations militaires et du potentiel militaire à leur niveau existant au Vietnam;

3) Cessation des hostilités entre les parties, c'est-à-dire application d'un cessez-le-feu;

4) Une fois le cessez-le-feu en vigueur, retrait de toutes les forces étrangères dont la présence dans la région du conflit n'est pas prévue par les Accords de Genève, et démantèlement des bases militaires.

J'ai reconnu alors, comme je l'ai fait ailleurs, que l'on ne peut espérer en arriver à un règlement du conflit si l'on demande à la même partie de faire toutes les concessions essentielles. Cette façon d'agir ne saurait s'appliquer qu'en cas de victoire ou de défaite militaire.

Si donc nous acceptons de reconnaître la cessation des bombardements pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'amorce d'une solution, le catalyseur du processus de règlement du problème vietnamien, nous devons aussi nous rendre compte très clairement qu'elle ne constitue qu'un membre d'une équation militaire qui demeurera insoluble tant que nous ne tiendrons pas compte de l'existence de l'autre membre. Toute tentative de règlement du conflit doit tenir compte à la fois des problèmes politiques et militaires qui sont étroitement liés dans cette région. Je le répète, le Canada est prêt, en tout temps, à prendre ses responsabilités au sein de la Commission internationale de contrôle et à collaborer avec les autres membres de cette Commission pour amener les parties en cause dans le conflit vietnamien à la table des négociations et aider, par tous les moyens dont il dispose, au rétablissement d'une paix juste et équitable au Vietnam. Je suis convaincu que, tant que durera cette guerre, elle constituera un obstacle au règlement d'autres problèmes vitaux qui nous préoccupent tous.

Commerce et développement

A une époque où notre Organisation éprouve de grandes difficultés à s'acquitter de sa tâche qui est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, comme le lui demande la Charte, il est particulièrement réconfortant de constater que les Nations Unies jouent un rôle de plus en plus efficace dans le domaine du développement économique et social. La faim, la maladie, la misère et l'ignorance sont des menaces à la paix au même titre que les différends frontaliers et la discrimination raciale. Les Nations Unies font continuellement des progrès en ces domaines et consacrent de beaucoup la plus grande partie de leurs ressources à assurer le progrès économique et social. Mais il est évident qu'il faut faire beaucoup plus. La mesure de notre succès dans nos efforts pour subvenir aux besoins vitaux de tous les peuples du monde servira de critère à ceux-ci pour juger nos actions. En effet, l'avenir des Nations Unies, en tant qu'instrument efficace de collaboration internationale, dépend du degré de succès qu'elles connaîtront dans l'élimination des différences flagrantes des niveaux de vie qui existent aujourd'hui dans le monde.

Le Canada est pleinement conscient de la nécessité d'offrir une aide accrue à des conditions encore plus avantageuses que précédemment et, en conséquence, il a fortement étendu des programmes d'aide au développement. Alors que, malheureusement, la quantité de ressources offertes aux pays en voie de développement tend à demeurer stable, nous avons pris la décision d'accroître

progressivement notre contribution au développement international jusqu'à ce qu'elle atteigne un pour cent de notre produit national brut en 1970-71. De plus, nous tentons d'améliorer la qualité de l'aide que nous offrons dans nos programmes d'assistance et nous attachons une importance particulière à l'expansion constante que connaît le Programme des Nations Unies pour le développement; le Canada est d'ailleurs l'un des pays qui contribuent le plus, financièrement, à ce programme. Nous entendons aussi contribuer à l'amélioration de la situation financière de l'Association internationale du développement et nous espérons que cette Association disposera bientôt de fonds accrus à la mesure de ses besoins.

Parallèlement à nos efforts pour améliorer la collaboration internationale dans le domaine du développement, il nous faudra accorder toute l'attention nécessaire à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra sous peu à la Nouvelle-Delhi. La réalisation la plus insigne de la CNUCED, jusqu'ici, a été de permettre aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires d'étudier en commun l'ensemble du processus du développement et de placer dans leur juste perspective les rapports entre ses aspects financiers et ses aspects commerciaux. Le travail ainsi accompli par la CNUCED nous a permis de comprendre le bien-fondé de ce principe fondamental voulant que le développement économique soit une entreprise commune dont le succès dépend de la coordination de l'action des pays donateurs et des pays bénéficiaires. Je suis convaincu que la Conférence elle-même constituera un pas en avant important.

Désarmement

Dans le domaine du désarmement, trois événements importants se sont produits depuis mon discours à la vingt et unième session de l'Assemblée générale: 1) l'approbation du Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; 2) la conclusion d'un traité prohibant les armes nucléaires en Amérique latine; 3) la présentation par les États-Unis et l'Union soviétique de projets de traités sur la non-prolifération des armes nucléaires, lors de la réunion du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, le 24 août.

Le Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique entrera bientôt en vigueur et constituera un fait acquis d'une grande portée. Il s'agit là de l'une des plus grandes réalisations dans le domaine du contrôle des armes depuis la création des Nations Unies.

Je suis certain qu'il convient que nous félicitions tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'avoir réussi à s'entendre pour former la première zone dénucléarisée dans le monde. Le traité donnera, j'en suis convaincu, un nouvel élan aux négociations sur la non-prolifération des armes nucléaires, négociations qui se sont intensifiées à Genève et se poursuivront bientôt en cette Assemblée.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

La conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à la fois vitale, urgente et d'importance primordiale. J'exhorte cette Assemblée à faire passer dans la pratique sous forme de traité, au plus tôt, les résultats de plus de deux ans de discussions. Ce traité n'est peut-être pas une mesure destinée à amener le désarmement nucléaire; mais il constituera

une étape vitale vers le contrôle des armes, condition préalable au désarmement nucléaire et au désarmement général. Il permettra de prévenir une nouvelle course aux armements nucléaires, de diminuer grandement les dangers de guerre nucléaire et de créer des conditions incitant les puissances nucléaires à s'attaquer au problème de la réduction de leur arsenal nucléaire. Loin de consacrer un monopole d'armes nucléaires, ce traité donnera naissance à une pression internationale qui continuera de s'exercer sur les puissances nucléaires elles-mêmes pour les amener à prendre de nouvelles mesures de contrôle des armes nucléaires.

Nous sommes convaincus que ce traité ne nuira ni aux accords de défense collective ni aux programmes nucléaires à des fins pacifiques des signataires non nucléaires. Au contraire, je crois que le traité encouragera le développement de programmes nucléaires à des fins pacifiques par les États non nucléaires. Soit dit en passant, mon pays dispose depuis longtemps d'une capacité nucléaire; mais il a décidé, dès le début, d'utiliser ses connaissances nucléaires uniquement à des fins pacifiques. Nous sommes fermement d'avis que le traité devrait interdire aux signataires non nucléaires de mettre au point des "explosifs nucléaires à des fins pacifiques". Il est impossible de distinguer la technologie militaire de la technologie civile en ce domaine, de même que la puissance dévastatrice d'une bombe nucléaire de celle d'une charge nucléaire utilisée à des fins pacifiques de creusage. Admettre l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins pacifiques serait, à mon avis, créer une échappatoire dont pourraient se servir les États non nucléaires pour développer une technologie nucléaire à des fins militaires. Cela ne veut pas dire que les États nucléaires ne pourraient pas s'engager explicitement, par exemple en cette Assemblée, à fournir sur demande et à des conditions raisonnables leurs services d'explosion nucléaire dès que cela sera techniquement réalisable.

Nous croyons aussi que les signataires non nucléaires devraient recevoir parallèlement des puissances nucléaires une assurance contre le recours au chantage nucléaire et nous espérons que cette Assemblée adoptera des mesures en conséquence. Enfin, nous souhaitons que l'on trouve au plus tôt une formule de garantie acceptable à toutes les parties en cause. L'adoption d'une telle mesure aiderait considérablement à étendre les garanties internationales aux activités relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et renforcerait les moyens actuels de contrôle des armes nucléaires.

Rapport du secrétaire général sur les armes nucléaires

Nous devrions recevoir d'ici deux à trois semaines le rapport du secrétaire général sur les armes nucléaires auquel le personnel du secrétaire général et plusieurs experts travaillent depuis six mois. Un tel rapport, fruit de connaissances profondes et d'une longue expérience, doit retenir l'attention de tous les États membres et de tous les peuples qui souhaitent voir se développer de façon rationnelle un état de stabilité dans le monde.

Contrôle des armes conventionnelles

Mon Gouvernement appuie le droit de tous les États à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur propre défense, mais nous demandons à ceux qui fournissent et à ceux qui reçoivent ces armes de ne le faire qu'avec modération pour éviter que le déséquilibre dans l'armement ne favorise la naissance de

nouveaux conflits dans une région ou une autre. Les États-Unis ont proposé récemment que l'on tienne un registre de tous les envois d'armes au Moyen-Orient. Même s'il ne fournit pas lui-même d'armes au Moyen-Orient le Canada croit que cette proposition est à la fois pratique, constructive et utile, et que les Nations Unies devraient offrir leurs bons offices pour qu'elle soit mise en pratique. Nous osons espérer que les principaux fournisseurs d'armes à cette région l'étudieront sérieusement en collaboration, évidemment, avec leurs clients.

Système de défense anti-missiles balistiques

J'aimerais maintenant parler d'une mesure spécifique de contrôle des armes qui, on croyait pouvoir l'espérer, devait permettre aux puissances nucléaires de parvenir à une entente dans un avenir rapproché. Il y a quelques mois, les États-Unis ont proposé à l'Union soviétique d'engager des pourparlers destinés à limiter les systèmes d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives, et surtout le développement de systèmes de missiles anti-missiles. Les discussions n'ont pas encore commencé et nous croyons comprendre que l'Union soviétique n'a pas donné suite aux efforts des États-Unis pour faire démarrer les pourparlers, et continue à mettre au point une défense anti-missiles pour Moscou. Les États-Unis ont annoncé récemment leur intention de se doter d'un armement léger et limité de défense contre la menace nucléaire que pourrait constituer la Chine au début des années 1970.

En tant que représentant d'une puissance moyenne qui se préoccupe énormément du désarmement et du contrôle des armes, je ne vois pas comment on peut espérer faire des progrès en ces domaines si les puissances nucléaires elles-mêmes ne sont pas disposées à discuter la limitation de leurs propres armements nucléaires. J'exhorte donc ces puissances à faire autant d'efforts pour en arriver à une entente sur des mesures d'auto-restriction qu'elles en font pour promouvoir le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Comme l'a si bien fait remarquer le secrétaire à la défense des États-Unis, c'est d'une course à la raison que le monde a besoin et non pas d'une course aux armements.

Maintien de la paix

Mon Gouvernement s'est toujours activement intéressé à la question du maintien de la paix, non seulement parce que le Canada fournit du personnel militaire et une aide financière aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis plusieurs années, mais aussi parce qu'il attache la plus grande importance au travail des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la sécurité. Au même titre que plusieurs autres gouvernements, j'estime que nous pouvons prétendre parler de ce domaine en connaissance de cause. Mon Gouvernement regrette donc que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'ait pu se réunir malgré les progrès encourageants qui ont commencé à se manifester il y a quelques mois. Les événements récents au Moyen-Orient et ailleurs confirment notre opinion que cette Organisation a un rôle primordial à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

D'aucuns pourront prétendre que les problèmes sont si complexes et les divergences si profondes que les réunions du Comité spécial sont devenues quasiment inutiles. Nous ne partageons pas cette opinion. Nous nous attendions à ce que

le travail soit lent, car les problèmes à l'étude sont de ceux qui peuvent amener plusieurs États membres à remettre en question leurs opinions les plus profondes sur la nature et les objectifs mêmes des Nations Unies. Nous ne pouvons nous permettre le luxe du cynisme. Il ne faut pas oublier que, lors de la dernière série de séances du Comité, plusieurs propositions concrètes furent avancées qui méritent d'être étudiées à fond. Je pense en particulier à la suggestion d'un barème spécial des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix et aux propositions visant à élaborer et coordonner les dispositions logistiques et autres nécessaires au maintien de la paix. Je songe aussi aux propositions concernant le Comité d'état-major et le rôle qu'il pourrait jouer en ce domaine.

Nos raisons à l'appui de cette position sont confirmées par les observations du secrétaire général dans son rapport final sur la Force d'urgence des Nations Unies, où il résume clairement le rôle essentiel joué par les forces de maintien de la paix en général. J'ai noté entre autres ce passage: "Au cours de telles opérations, on ne peut compter sur aucune des planifications ni aucun des préparatifs qui sont de règle dans les procédures militaires normales." (A/6672, par.10) J'ai noté aussi ses commentaires sur les problèmes que cela pose aux Nations Unies. Je suis porté à croire qu'il est temps de pouvoir compter, onze ans après la création de la première force du maintien de la paix, au moins sur une organisation et une préparation que tous, dans nos pays respectifs, nous considérons comme normales. Pour ne mentionner que deux points, signalons que l'entraînement devrait être uniformisé et l'équipement nécessaire disponible en cas de besoin.

Nul besoin d'être prophète pour prédire que les Nations Unies auront de nouveau à fournir des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observateurs dans des situations critiques. Le maintien de la paix n'est pas aboli du fait des incidents survenus ces mois derniers. Il continuera d'être une fonction fort utile et nécessaire de cette Organisation. C'est pourquoi il nous apparaît important d'établir un plan à l'avance. Même si les Nations Unies ne peuvent se mettre d'accord sur un programme de préparation, mon Gouvernement s'appliquera à étudier comment on pourrait améliorer ces opérations, et nous avons l'intention de consulter à ce sujet les pays participants traditionnels. Nous voulons être certains, au cas où le Canada serait de nouveau appelé à prendre part à l'une de ces opérations, et s'il juge possible et approprié d'y prendre part, qu'il soit en mesure de répondre à cet appel.

Règlement pacifique des différends

Contrairement au problème du maintien de la paix, celui du règlement pacifique des différends, a été, à mon avis, trop longtemps négligé par cette Assemblée, et j'ai été heureux de prendre connaissance des considérations convaincantes du secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel. Le règlement pacifique des différends constitue l'une des idées maîtresses de la Charte de notre Organisation; il doit être une technique essentielle de la diplomatie moderne. Il est facile d'admettre ce concept du règlement pacifique des différends, mais bien plus difficile de suggérer des moyens de le mettre en oeuvre dans la pratique. Il serait illusoire de s'attendre que, même s'il y avait accord sur les moyens de parvenir à cette mise en oeuvre, ces moyens soient toujours utilisés. Je ne soulève donc pas cette question sur l'hypothèse que les bonnes intentions suffisent.

Au contraire, nous avons la responsabilité d'examiner à fond les moyens de règlement que nous avons utilisés dans le passé pour déterminer leur efficacité et, au besoin, en recommander d'autres. A ce sujet, je félicite le Gouvernement des Pays-Bas pour le travail d'établissement des faits qu'il a accompli. Si la discussion de ces propositions peut aboutir à des résultats constructifs, nous aurons alors fait le premier pas vers la revision dont j'ai parlé plus haut.

Réunions des ministres des Affaires étrangères au Conseil de sécurité

Puis-je suggérer aussi que nous acceptions et suivions la proposition du secrétaire général de réunir périodiquement le Conseil de sécurité, en vertu de l'Article 28 de la Charte, et en particulier, qu'une réunion au niveau des ministres des Affaires étrangères ait lieu au cours de cette vingt-deuxième session de l'Assemblée, puisque tant d'entre eux sont ici présents? Le secrétaire général a révélé qu'il aurait un ordre du jour provisoire à suggérer pour une telle réunion. J'ose espérer qu'on lui permettra de le faire et je reconnais qu'une telle réunion devra être préparée avec le plus grand soin. Je crois qu'il faut faire l'impossible, d'ici la fin de la session, pour trouver des solutions aux problèmes qui nous divisent, qui préoccupent nos peuples et qui, dans bien des pays du monde, vont jusqu'à mettre en cause, aujourd'hui, l'acceptation même de notre Organisation.

Chypre

Dans ce contexte, j'aimerais signaler les rencontres qui ont eu lieu récemment entre les chefs des Gouvernements de Grèce et de Turquie sur la question de Chypre, ainsi que les mesures adoptées sur l'île en vue de faciliter le retour à la vie normale. Je souhaite que ces négociations se poursuivent, en espérant qu'elles aboutiront à une conclusion heureuse. La Force d'urgence des Nations Unies à Chypre est l'une de celles avec lesquelles mon pays a eu affaire et auxquelles il a pris part. Nous devons nous demander si, oui ou non, le maintien de cette Force pourrait risquer d'une manière quelconque d'entraver le règlement du problème. On m'a donné l'assurance qu'il n'en allait pas ainsi. Quoi qu'il en soit, il serait encourageant de voir la solution politique de la question trouvée par les intéressés eux-mêmes.

Universalité

Mon Gouvernement estime aussi que nous devons tenter d'en arriver à ce que toutes les nations soient représentées au sein de cette Organisation, même si nos chances d'atteindre ce but semblent faibles. Je répéterai ce que j'ai dit l'an dernier à ce sujet:

"...si cette Organisation veut atteindre son plein rendement, toutes les nations, surtout celles qui, à l'instar de la Chine continentale, comprennent une partie importante de la population du globe, doivent être représentées ici." (1413e séance)

C'est en songeant aux troubles qui se produisent à l'heure actuelle sur le continent chinois que je répète cela. L'an dernier, j'ai expliqué ce que nous considérerions comme base raisonnable et juste solution pour le règlement du problème de la représentation de la Chine continentale à l'ONU.

Quoique nous ayons été déçus par l'accueil réservé à nos suggestions, nous persistons à croire qu'elles préconisent une solution juste et raisonnable du problème de la représentation de la Chine. J'espère aussi que la question des relations entre les Nations Unies et les États non membres sera réexaminée, et j'accepte avec plaisir les suggestions que le secrétaire général a faites de nouveau dans son rapport annuel quant au statut d'observateur.

Lorsque je dis que nous voudrions voir la Chine continentale représentée aux Nations Unies, convaincus que nous sommes de la valeur du principe de l'universalité, il faut bien comprendre qu'en vertu du même principe, tout en appuyant la représentation de la Chine continentale, nous reconnaissons le droit de Formose d'avoir également sa place au sein de cette Organisation.

Conclusion

On voudra bien me permettre de faire, en terminant, brièvement allusion aux célébrations du Centenaire qui se sont déroulées cette année dans mon pays. L'Expo 67, qui se tient à Montréal, a pour thème "Terre des hommes". Cette exposition a renouvelé la confiance des Canadiens en leur aptitude à accomplir de grandes choses en travaillant ensemble à résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes. Cette réalisation a enthousiasmé nos nombreux visiteurs, contribuant à leur révéler l'unité de l'homme et sa diversité, ses buts communs et son génie créateur. L'Expo a, par son dessein, montré comment les modes de vie et la fierté nationale de chacun peuvent s'insérer dans un plus grand ensemble et servir au bien commun. Telle doit être aussi la tâche primordiale de notre Organisation, c'est-à-dire: réconcilier des intérêts nationaux divergents dans le sens du bien commun défini par tous dans la Charte.

S/C